

Appel à manifestation d'intérêt – Evaluation finale de projet

Consultant externe et indépendant

Objectif :	Evaluation finale pour le projet " <i>Protection du climat et adaptation au climat par la renaturation des mangroves en Haïti et en Colombie (renforcement des échanges Sud-Sud)</i>
Lieu d'affectation :	Village Rapatriés (Cité Soleil) et Baradères et Petit Trou de Nippes (Nippes), Haïti
Période de la mission :	Juin/Juillet 2024

I. Contexte et justification

Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental et l'un des moins développés au monde. En 2019, Haïti était classé quatrième dans l'indice de risque climatique, ce qui en fait l'un des pays les plus menacés par les phénomènes météorologiques extrêmes. Selon le Rapport mondial sur la crise alimentaire (2020), Haïti est l'un des dix pays les plus gravement touchés par les crises de la faim. Dans l'Indice de développement humain, Haïti a perdu sept places en peu de temps et se classe 168e sur un total de 189 pays (IDH 2018). Face aux graves inégalités socio-économiques et à l'instabilité politique, Haïti est décrit comme un État fragile. Au cours des 30 dernières années, Haïti a été marqué par des crises durables et récurrentes. La mauvaise gouvernance, la dégradation de l'environnement, l'effondrement des institutions et la priorité donnée aux intérêts privés sur le bien commun de la société ont massivement réduit la qualité de vie des populations. En outre, la déforestation en cours et la dégradation des sols et des zones côtières d'Haïti qui y est associée, ainsi que les effets du changement climatique, favorisent l'intensité et la quantité de phénomènes météorologiques extrêmes tels que les ouragans et les périodes de sécheresse prolongées. Le climat d'Haïti a beaucoup changé au cours des 40 dernières années. Les températures moyennes ont augmenté et la saison des pluies est très instable. Les prévisions climatiques indiquent que les températures moyennes continueront à augmenter au XXIe siècle et que la variabilité des précipitations augmentera, ce qui entraînera des sécheresses plus graves et des saisons des pluies irrégulières et donc plus abondantes. Selon une étude d'Oxfam (2014), l'élévation du niveau de la mer devrait entraîner une augmentation de l'intrusion d'eau salée dans les régions côtières et donc une érosion des sols.

La population appauvrie, qui augmente rapidement, est obligée d'assurer sa survie par des stratégies souvent à court terme comme l'agriculture sur brûlis et l'exploitation forestière. En conséquence, de grandes zones boisées qui couvraient autrefois la quasi-totalité de l'île ont disparu. Actuellement, on estime que seulement 29 % d'Haïti est encore boisé, et comme la production de charbon de bois est à la fois une source importante de revenus et d'énergie, la déforestation se poursuit. Les mangroves le long de la côte haïtienne ont également été largement détruites. Chaque année, la population de mangroves d'Haïti diminue de 1 à 2 %, de sorte que, selon les estimations, en fonction de la situation géographique, entre 35 et 86 % de l'ancien stock a déjà été détruit. Dans une étude datant de 2014, FoProBim¹ a estimé la superficie totale des forêts de mangrove à 22 740 ha.

¹ Fondation pour la protection de la biodiversité marine

Dans ce contexte, Malteser International a mis en œuvre un projet de protection du et adaptation au climat par la renaturation des mangroves avec le financement du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le projet visait à soutenir la mise en place des mesures communautaires qui renforcent la résilience des communautés vulnérables des Nippes, de Cité Soleil (Haïti) et de Cienaga Grande de Santa Marta (Colombie) dans le cadre des plans nationaux de protection et d'adaptation au climat du partenariat NDC.

Les principales activités mises en œuvre par le projet sont :

- La création et le renforcement d'alternatives économiques durables au profit des communautés vivant à la périphérie des mangroves comme l'appui au secteur apicole dans les municipalités ciblées par le projet ; le renforcement du secteur de la pêche en déplaçant l'effort de pêche de la côte vers la haute mer, par des formations des pêcheurs sur les nouvelles techniques de pêche et l'équipement des pêcheurs avec du matériel (2 dispositifs de concentration de poissons, fourniture de bateaux et de moteurs hors-bord, équipement de pêche ...); la création et renforcement des groupes d'épargne dans les communautés cibles ;
- La préparation et mise en œuvre de plans de renaturation des mangroves et des écosystèmes environnants pour entretenir les mangroves ;
- Le renforcement de la gestion locale des mangroves et mise en réseau avec les structures de gestion des zones protégées ;
- Des actions de sensibilisation sur les mangroves par l'élaboration d'outils et événements de sensibilisation
- La création de forums de discussion sur les mangroves au niveau de l'ANAP ;
- La mise à la disposition au public d'une base de données d'experts travaillant dans le domaine des mangroves ;
- Collecte, production et diffusion des connaissances sur les mangroves ;
- Renforcement des capacités de l'organisation partenaire.

Dans le cadre du déroulement du projet et afin de tirer aussi les leçons apprises de ce projet pour les dupliquer dans d'autres projets, il est prévu une évaluation finale externe du projet de l'implémentation et de l'impact de celui-ci. Ces termes de référence définissent les détails de la mission et la structure du rapport d'évaluation à produire.

II. Objet

Le consultant externe chargé de l'évaluation finale doit évaluer et examiner la mise en œuvre du projet afin de fournir une opinion sur les mesures et l'impact du projet à soumettre au Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). Les objectifs généraux de cette évaluation, conformément aux critères d'évaluation OCDE-DAC, sont les suivants :

- Fournir un examen complet de toutes les activités, de tous les résultats clés et de l'impact du projet
- Fournir des recommandations spécifiques pour une poursuite/duplication des activités
- Résumer les leçons apprises pour les futurs projets dans la région.

III. Cadre de la mission

Plus précisément, le consultant évaluera la mise en œuvre du projet en termes de :

- Impact des mesures mises en œuvre, pertinence contextuelle, efficience budgétaire du projet proposé, proposition de recommandations et de leçons apprises ;
- Les points énumérés dans la structure du rapport indiquée au point V. *Livrables* du présent document.

On s'attend à ce que le consultant applique, au minimum, les méthodes suivantes pour son travail :

- **Examen des documents** fournis par Malteser International et AHAAMES ;
- **Discussions** avec le personnel clé de Malteser International et AHAAMES impliqué dans la conception, y compris le coordinateur du programme et le personnel du programme ;
- **Ateliers d'examen des projets** avec le personnel clé de Malteser International et les représentants d'organisation partenaire AHAAMES ;
- **Groupes de discussion** avec des parties prenantes sélectionnées dans les 3 communes (autorités locales, les groupes cibles bénéficiaires comme les apiculteurs, les pêcheurs, les membres d'AVEC, etc.).

IV. Livrables

On s'attend à ce que le consultant produise les livrables suivants **en français et en deux exemplaires, soumis électroniquement à Malteser International avant le 31 Juillet 2024** (Si la situation en matière de sécurité le permet) :

- A. Preuve de l'examen de la documentation ;
- B. Données collectées (par exemple, documentation des réunions avec les partenaires, les parties prenantes, les bénéficiaires, etc.) ;
- C. Réponses aux questions axées sur des mesures spécifiques
- D. Une présentation Power Point de débriefing réalisée dans les locaux de Malteser International à PAP à l'issue des visites de terrain afin de présenter un résumé des principales conclusions et recommandations (Si la situation en matière de sécurité le permet) ;
- E. Rapport d'évaluation finale (version préliminaire et version finale) comme suit (max. 20 pages) :

Table des matières (listes de cartes/graphiques/tableaux, acronymes, etc.)

Résumé (contexte, principales constatations et conclusions, Recommandations (clés) et conclusions générales/enseignements tirés)

1. Introduction

- 1.1 Objet de l'évaluation (Brève description du projet et de la mesure de développement mis en œuvre)
- 1.2 Contexte et objectif de l'évaluation (y compris but de l'évaluation et questions centrales de l'évaluation)
- 1.3 Description de la mission d'évaluation (calendrier, portée de l'évaluation en termes de géographie et de secteurs, procédure d'évaluation, composition et indépendance de l'équipe d'évaluation, participation des partenaires et des groupes cibles à l'évaluation, facteurs externes et leur incidence sur le processus d'évaluation)

2. Méthodologie de l'évaluation

- 2.1 Méthodologie (méthodes/instruments, considérations de sécurité, partenaires rencontrés)
- 2.2 Adéquation et limites méthodologiques

3. Cadre de référence

- *Conditions générales, problèmes et potentiels au début de la mesure de développement et changements importants en cours de route*
- *Présence et activités d'autres acteurs*
- *Risques pour la réussite de l'action de développement*

4. Développement des performances de l'organisme d'exécution du projet et de ses partenaires

- *Qualification du personnel*
- *Autres changements au sein de l'organisme d'exécution du projet et des partenaires de mise en œuvre*

5. Impact prévu sur le développement

5.1 Pertinence

- *Conformité de l'objectif avec les besoins des groupes cibles et avec les objectifs du donateur, de la subvention/l'agence d'exécution du projet, des partenaires de mise en œuvre et, le cas échéant, du pays.*
- *Pertinence de l'orientation et de la conception de base en matière de développement*

5.2 Efficacité

- *Qualité de la planification de la mesure de développement*
- *Qualité du système cible et des indicateurs*
- *Qualité de la mise en œuvre de la mesure de développement*
- *Motivation, appropriation et légitimité de l'agence d'exécution du projet*
- *Qualité du contrôle de la mesure de développement*
- *Réalisation de l'objectif*
- *Autres effets (éventuellement négatifs) au niveau des résultats et des impacts directs*

5.3 Efficience

- *Rapport entre les coûts et les bénéfices (minimum : présentation détaillée des coûts).*

5.4 Impacts global sur le développement

- *Réalisation des objectifs généraux de la politique de développement*
- *Caractère du modèle, formation de la structure et impact général*
- *Autres effets (éventuellement négatifs) au niveau des impacts supérieurs*

5.5 Durabilité

- *Permanence des effets positifs (après la fin du soutien), y compris en ce qui concerne l'évolution de l'environnement*
- *Risques et potentiels d'efficacité durable au niveau de l'organisation et du groupe cible*

6. Questions transversales

- *Questions transversales relatives au développement (genre, inclusion...*
- *Contribution aux objectifs organisationnels de l'agence d'exécution du projet, le cas échéant*

7. Conclusions et recommandations

7.1 Conclusions

7.2 Recommandations (le cas échéant)

7.3 Conclusions générales / enseignements tirés)

Annexes :

Termes de référence

Composition et indépendance de l'équipe d'évaluation

Matrice d'évaluation

Processus et calendrier de l'évaluation

Liste des personnes interrogées/participantes

Référence de la source

Questionnaires et autres instruments de collecte de données/d'informations

Procès-verbal de la réunion finale sur place

Système ciblé et indicateurs de la mesure du développement

Autre si nécessaire

Questions axées sur des mesures spécifiques

- Contribution aux plans nationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : Ce projet a-t-il contribué aux stratégies/plans nationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du partenariat NDC, par exemple dans le Plan d'Action National (PAN) ? Quelles lacunes (activités qui auraient pu être soutenues) peuvent être identifiées ? Dans quelle mesure un projet de suivi pourrait-il combler ces lacunes dans les régions cibles, compte tenu de sa taille et de ses capacités ?

- Renaturation : Comment les mesures de renaturation ont-elles fonctionné dans les régions ciblées ? La renaturation sera-t-elle durable ? Un soutien continu serait-il nécessaire ?
- Coupe sélective : quels ont été les résultats de la sensibilisation à la coupe sélective ? La sensibilisation a-t-elle une utilité en l'absence de cadre réglementaire ? Existe-t-il des preuves que la simple sensibilisation à la protection des mangroves et à l'abattage sélectif conduit à un abattage plus durable, même si les personnes sont dépendantes de la source de revenus bois/charbon ?
- Digitalisation : La digitalisation peut-elle jouer un rôle dans les efforts de conservation de la mangrove en Haïti (notamment lors de la collecte des données sur l'état des forêts), ou n'est-elle pas réalisable dans la pratique dans le contexte haïtien (à cause d'une mauvaise alimentation électrique, d'une mauvaise connexion Internet, de la corruption, du manque de connaissances des experts et du personnel national en matière de médias numériques, etc.)?
- DGP : s'agit-il d'une mesure durable ? Qu'est-ce qui a particulièrement bien fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas bien marché (leçons apprises). Comment cette mesure aurait-elle pu être rendue plus durable dès le départ (pour être financièrement indépendante) ?
- Groupe d'expert mangroves : Mise en place d'un groupe d'experts en mangroves : qu'est-ce qui a bien/n'a pas fonctionné avec cette mesure ? Quelles étaient les raisons, les leçons apprises ?
- L'apiculture : Les mesures proposées dans le rapport sur l'apiculture 2023 ont-elles été mises en œuvre pour améliorer la mesure ? Cette mesure devrait-elle être davantage soutenue pour être durable ? Comment cette mesure aurait-elle pu être rendue plus durable dès le départ ?
- Femmes : Les femmes ont-elles été suffisamment impliquées dans le projet (voir commentaire dans l'étude de faisabilité) ? Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré à cet égard ?
- Formations des CLAS²-CSAP³ : Quels sont les enseignements tirés de la formation et des activités organisationnelles du CLA-CSAP et du CBV⁴, y compris le programme de formation ?
- Quelles sont les mesures qui ont connu un tel succès qu'elles devraient absolument être poursuivies ?

V. Diffusion des résultats et conclusions

Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront partagées avec les parties prenantes intéressées, à la discrétion de l'équipe dirigeante de Malteser International Haïti. Le rapport final et les données collectées seront la propriété de Malteser International.

Si certaines sections sont jugées utiles pour la communauté humanitaire au sens large, à travers les leçons apprises identifiées notamment, Malteser International se réserve le droit de créer un rapport séparé, incluant des extraits du rapport d'évaluation, pour communication plus large. Lors de la présentation des résultats provisoires, Malteser International pourra demander à l'équipe d'évaluation de bien vouloir produire un tel rapport (synthétique), en plus du rapport final.

VI. Considérations éthiques

L'équipe d'étude fera clairement savoir à toutes les parties prenantes qu'ils n'ont aucune obligation à participer à l'évaluation. Tous les participants devront être assurés qu'il n'y aura aucune conséquence négative à leur participation à l'évaluation. L'équipe d'évaluation obtiendra le consentement de chaque participant. L'équipe s'assurera d'obtenir la permission des parties prenantes avant de prendre et d'utiliser des photos ou autres visuels. L'équipe d'évaluation préservera l'anonymat des participants qui le requerront et la

² Comité Local d'Appui (à la surveillance de l'aire protégée)

³ Comité de Surveillance de l'Aire Protégée

⁴ Comités de gestion des Bassins Versants

confidentialité des informations désignées comme telles par Malteser International. L'équipe d'évaluation emploiera à cet effet toutes les mesures de protection des données appropriées.

VII. Profil du consultant

Pour les besoins de cette évaluation, Malteser International encourage les consultant(e)s ou firme(s) nationaux ou internationaux. Le profil du consultant principal doit répondre aux critères ci-dessous :

- Diplôme universitaire de niveau Master dans un domaine pertinent en lien avec le projet à analyser, de préférence une maîtrise en sciences ;
- Expérience dans l'élaboration d'évaluations externes pour des projets de développement, de préférence dans le domaine de réchauffement climatique et/ou protection des mangroves ;
- Au moins 5 années d'expérience dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes de développement
- Expérience de travail avec des organisations non gouvernementales (locales et internationales) ;
- Connaissance des débats actuels et des normes de qualité des programmes communautaires de protection et d'adaptation au changement climatique (particulièrement souhaitable dans le domaine de la renaturation des mangroves) dans des environnements sous-développés et complexes ;
- Connaissance et application des techniques d'enquête et de récolte de données ;
- Capacités communicationnelles et expérience dans la facilitation d'ateliers ; capacité à collaborer et se coordonner avec de multiples parties prenantes
- Excellentes capacités d'analyse et de rédaction de rapports
- Maîtrise du français et de l'anglais (parlé/écrit) ;
- Compréhension de la langue créole indispensable ;
- Capacité à travailler de manière autonome, dans des délais courts, à s'organiser efficacement dans le contexte du pays, à communiquer et à coopérer efficacement avec des partenaires ayant différents styles de fonctionnement ;
- Indépendance par rapport aux parties prenantes impliquées ;
- Expérience professionnelle antérieure en Haïti.

VIII. Hypothèses et prérequis

Le processus de l'évaluation finale comprendra des visites sur place et des réunions avec le personnel, les partenaires et d'autres intervenants en Haïti.

- Malteser International organisera et prendra en charge tous les arrangements de voyage locaux.
- Malteser International sera chargé d'organiser les entretiens avec les parties prenantes, selon les recommandations et en coordination avec le consultant.
- Malteser International mettra à disposition tous les documents d'information nécessaires et les documents de conception du projet dès la signature du contrat avec le Consultant.
- L'équipe d'évaluation tiendra compte des principes de confidentialité et d'objectivité tout au long du processus
- Les contraintes sécuritaires pourraient impacter le planning ou la portée de l'évaluation ; il est donc important pour l'équipe de rester flexible

IX. Manifestation d'intérêt

Les candidats intéressés doivent soumettre une offre comprenant les éléments suivants :

- Un curriculum vitae du consultant principal détaillant notamment les expériences pertinentes en matière d'étude de faisabilité et d'évaluation de projets/programmes humanitaires et/ou de développement ;

- Une brève description de l'équipe réunie pour conduire l'étude, ainsi que les CV des membres de l'équipe
- Une proposition technique de 5 pages maximum couvrant a) la compréhension du contexte et des principaux enjeux de l'évaluation, b) la méthodologie détaillée proposée pour l'évaluation, c) les méthodes d'échantillonnage et d'enquête qui seront appliquées, d) la liste des personnes prévues d'être consultées dans le cadre de cette évaluation et e) un plan de travail/planning détaillé ;
- Une proposition financière en dollars américains (USD) pour l'étude incluant les honoraires du consultant, les frais de voyage international (le cas échéant) et les indemnités journalières. Le budget doit présenter les coûts des honoraires du consultant en fonction du nombre de jours ouvrables prévus sur l'ensemble de la période concernée. Le consultant sera responsable de sa couverture d'assurance, de tout l'équipement nécessaire (p. ex. ordinateur), des frais de communication ainsi que des taxes applicables à cette consultance.
- Deux exemples récents d'études comparables menées par le candidat.

Malteser International peut, à sa seule discrétion, prolonger le délai pour la soumission des offres. La sélection finale des propositions se fera conformément aux procédures d'évaluation des propositions de Malteser International.

Les offres doivent être soumises *par voie électronique* à Malteser International avant la date limite du 15 Mai 2024 au plus tard aux adresses suivantes :

Mme Vollbrecht Manuela, Gestionnaire de programme Haïti (manuela.vollbrecht@malteser-international.org)

Mme Laurence Martin, Gestionnaire de programme et d'administration Amérique latine et Caraïbes (laurence.martin@malteser-international.org)

X. Processus de sélection, y compris le calendrier provisoire

Le contrat sera attribué au candidat ayant obtenu le nombre de points le plus élevé, sur la base des critères ci-dessous :

- Montant de l'offre
- Présentation de l'offre financière
- Expérience en évaluation
- Expérience en gestion / coordination de programmes de développement en sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Maîtrise du sujet clé : protection et adaptation au changement climatique/ renaturation des mangroves dans le contexte des pays en développement
- Connaissance et compréhension du contexte
- Qualité, pertinence et précision de la méthodologie proposée
- Compréhension des TDR et enjeux de l'évaluation
- Présentation / Capacités d'expression à l'écrit
- Réputation / Références présentées ou obtenues
- Expériences de travail précédentes avec Malteser International

La consultation devrait débuter le 17 juin 2024. Le rapport final doit être partagée au plus tard le 16 août 2024.

Calendrier	Activité
Deuxième quinzaine de mai	Analyse des offres reçues. Prises de référence
Premiers jours de juin	Entrevues
17 juin	Début de la mission en Haïti
31 juillet	Ébauche du rapport à soumettre
16 août	Présentation du rapport final

XI. Processus de paiement et d’approbation de la performance

Les frais relatifs au transport de l’évaluateur, ses frais de séjour ainsi que les frais d’enquête seront versés à la signature du contrat.

Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

- 25% lors de la remise du rapport provisoire ;
- 75% après la remise et la validation du rapport final.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence de Malteser International devront évaluer le travail et la performance de l’évaluateur. Ils valideront la qualité des travaux et approuveront le versement des tranches.